

ERRATUM

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Michael Bernier, Directeur général greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

QU'une assemblée extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Clotilde-de-Horton se tiendra le mercredi 28 mai 2026 à 19h00 à la salle Marlène Langlois situé au 17, route 122;

QU'il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture de l'avis de convocation;
3. Autorisation des dépenses dans le cadre du programme FRR – volet 2;
4. Autorisation des dépenses dans le cadre du programme FRR – volet 3;
5. Octroi du contrat pour l'achat d'une unité d'urgence (Swatt);
6. Période de question;
7. Levée de l'assemblée.

Avis donné à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 20^e jour du mois de mai 2026.



Michael Bernier
Directeur général greffier trésorier